



## Procès Verbal de réunion du conseil de direction 13/05/2019

L'an deux mille dix neuf et le treize du mois de Mai à 09h30, s'est tenu un conseil de direction, au siège du rectorat, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'université.

### Ordre du jour :

- Bilan des examens et déroulement des enseignements.
- Gestion des postes de responsables de filières.
- Répartition des postes budgétaires maitres assistant B et traitement des demandes de mutation.

### Etaient présents :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - Mr ADNANE Ahmed           | Vice-recteur chargé la formation supérieure du premier et deuxième cycle,<br>La formation continue et les diplômés, et la formation supérieure de graduation.              |
| - Mr BENMERIEM Khaled       | Vice recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherches scientifiques et la formation supérieure de post graduation |
| -Mr CHENNINI Abderrahmane   | Vice recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation de la communication et des manifestations scientifiques.                                  |
| - Mr BETTOUMI Benaoumeur    | Secrétaire Général.  |
| -Mr GHRISSI Larbi           | Vice recteur de développement et de la prospective   |
| -Mr TCHIKO Faouzi           | Doyen de la faculté des sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion.  |
| - Mr MESSAOUDI Rachid       | Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques.   |
| - Mr BELABID Lakhdar        | Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie   |
| - Mr BOUCHEKARA Mohamed     | Doyen de la faculté des sciences et technologie.   |
| - Mr SEDDAR Nouredine       | Doyen de la faculté des Lettres et des langues.  |
| -Mr YAHIAOUI Ahmed          | Doyen de la faculté des sciences exactes.  |
| -M <sup>eme</sup> BILAL Rim | Vice doyen chargé de post graduation et de la recherche scientifique et la formation supérieure de la faculté des sciences sociales et humaines.                           |
| -Mr FADHEL Lakhdher         | vice doyen chargé des études et questions liées aux étudiants de la faculté des sciences sociales et humaines.   |

Après une allocution de bienvenue, et avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour, le Recteur a procédé à l'installation de la nouvelle doyenne de la faculté des sciences sociales et humaines en l'occurrence Mme MOUKRAENTA Bakhta.

## **I- Bilan des examens et état d'avancement des cours :**

Le vice recteur de la pédagogie a présenté la situation globale de l'université où il a été constaté des disparités entre les facultés, à l'exception de la faculté des sciences de la nature et de la vie, dont l'état d'avancement des cours est jugé faible ; les autres facultés, peuvent organiser les examens, notamment pour les étudiants en fin de cursus. Après un tour de table, la situation se présente comme suit :

### **1- Faculté des sciences économiques :**

L2 avancement des cours à 80%.

L3 avancement des cours à 90%.

M1 avancement des cours varie entre 80% et 90%.

M2 avancement des cours est à 90%.

Pour le L1, les modules annuels sont à 90%, les modules semestriels sont à 60%, il serait possible d'effectuer les examens à partir du 26 Mai 2019, sauf pour les L1, où ils seront organisés à partir du 08 juin 2019.

### **2- Faculté des sciences et technologie :**

L'état 'avancement des cours est de 04 semaines pour les étudiants de master toutes spécialités est de 06 semaines pour les licences tous niveaux confondus. Pour les examens, ils seront organisés à partir du 9 juin selon le tableau ci-après, à condition que les étudiants assistent régulièrement aux cours durant la période en cours :

| <b>Les départements concernés</b>    | <b>Dates de programmation des examens</b>   |
|--------------------------------------|---|
| Tronc commun sciences et technologie | A partir du 09/06/2019  |
| Génie des procédés                   | A partir du 09/06/2019  |
| hydraulique                          | A partir du 09/06/2019 sauf pour la deuxième année licence                                    |
| Génie mécanique                      | A partir du 20/06/2019 sauf pour le Master1 génie des matériaux et énergétique                |
| Génie civil                          | A partir du 20/06/2019 sauf pour la deuxième année de toutes les spécialités                  |
| Electrotechnique                     | A partir du 20/06/2019 sauf pour les étudiants qui n'ont pas rejoint selon le tableau suivant |

Certaines spécialités n'ont pas suivi de cours depuis le 07 Avril à ce jour comme mentionné ci-dessous.

| <b>Les départements concernés</b> | <b>Licence</b>                                   | <b>Master</b>   |
|-----------------------------------|--|---|
| Génie mécanique                   | /  | Première année :<br>Master Energétique,<br>Master génie matériaux |
| Génie civil                       | Deuxième année licence<br>toutes les spécialités | /   |

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| hydraulique      | Deuxième année   | /  |
| Electrotechnique | Deuxième année<br>Electronique<br>Troisième année<br>Electronique<br>Troisième année<br>Electrotechnique et<br>électromécanique. | Première<br>année Master :<br>Electronique<br>électromécanique |

Pour le dépôt de mémoires, la date est fixée au 16 juin 2019.

### **3- Faculté de droit et sciences politiques:**

L'état d'avancement de tous les niveaux varie de 50 à 100%, soit l'équivalent de 06 à 10 semaines. Les examens de rattrapage du S1 seront effectués du 20 au 27 Mai 2019. Les examens du S2, auront lieu, soit la fin de mois de Mai, ou à partir du 08 juin 2019. Pour les soutenances, elles sont programmées du 26 Mai au 20 juin 2019.

### **4- Faculté des lettres et langues :**

L'état d'avancement des cours varié de 70 à 80%, soit l'équivalent de 9 à 10 semaines, pour les examens, ils s'effectueront du 09 au 20 juin 2019, les soutenances sont programmés du 22 au 27 juin 2019.

### **5- Faculté des sciences de la nature et de la vie :**

Cette faculté, connaît un faible taux d'avancement qui avoisine 50% pour les licences tous niveaux confondus, sauf pour les étudiants des sciences de la terre et de l'univers, ou le taux a atteint 90%. Pour les Masters, le taux d'avancement est de 90% pour le M1, et de 30% pour le M2  
Devant cette situation, aucun programme n'est arrêté pour les examens, des mesures, exceptionnelles seront prise pou cette faculté.

### **6- Faculté des sciences exactes :**

L'état d'avancement des cours du deuxième semestre des trois départements se présente comme suit :

#### Département informatique :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Première année        | Reprise des cours. Reste 4 semaines         |
| Deuxième année        | Reprise des cours. Reste 4 semaines         |
| Troisième année       | Reprise des cours. Reste 4 semaines         |
| Première année Master | 1 aux 40%<br>Reste 7 semaines               |
| Deuxième année Master | Programme achevé<br>Les soutenances fin Mai |

#### Département physique :

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Première année        | Taux 80% reste 4 semaines |
| Deuxième année        | Taux 50% reste 6 semaines |
| Troisième année       | Taux 70% reste 4 semaines |
| Première année Master | Taux 80% reste 4 semaines |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Deuxièmes année Master | Programme achevé<br>Rattrapage le 20Mai 2019<br>Les soutenances fin Mai et fin juin 2019 |
|------------------------|--|

Département chimie :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Deuxième année        | Cours et TD taux 70%.<br>TP 100%.<br>Reste 6 semaines                           |
| Troisième année       | Cours et TD taux 70%<br>TP 100%.<br>Reste 5 semaines                            |
| Première année Master | Taux 50% reste 6 semaines   |
| Deuxième année Master | Programme achevé<br>Examen de rattrapage fin Mai<br>Les soutenances début juin. |

### **7- Faculté des sciences sociales et humaines :**

- Le taux d'avancement est de 9 à 10%, soit une moyenne de 75 à 80% pour les licences, le même taux est enregistré pour le master.
- Pour les examens, ils seront organisés entre le 20 et le 29 Mai 2019.
- Le dépôt de mémoires est fixé au 20 Mai 2019, les dates de soutenances seront affichées au niveau de tous les départements.
- compte tenu de cette situation, la faculté a eu l'aval d'entamer le programme arrêté par la faculté, en étroite concertation avec les étudiants.

### **II- Gestion des postes de responsabilité de filières et de spécialités :**

Après avoir constaté un abus dans les propositions de nomination de responsable de spécialité, causant ainsi un déséquilibre entre les différentes facultés, il a été décidé de réserver le nombre de poste pour autant de filières pour chaque faculté. Pour les filières qui disposent d'une à deux spécialités, le responsable de filière assure la gestion des deux spécialités, si la filière comporte plus de trois spécialités, un responsable est nommé pour chacune d'elle. De nouveaux postes de responsable de filière seront ouverts l'année prochaine pour combler le déficit constaté, notamment pour la faculté des lettres et langues.

### **III- Répartition des postes de Maitre assistant « B » :**

Les six postes ouverts au titre de l'année 2019 ont été répartis comme suit :

| <b>faculté</b>                | <b>Nombre de poste</b> |
|-------------------------------|------------------------|
| Sciences et technologie       | 01                     |
| Droit et sciences politiques  | 02                     |
| Lettres et langues            | 02                     |
| Sciences sociales et humaines | 01                     |

Madame et Messieurs les doyens concernés, doivent communiquer au secrétaire général les spécialités pour pouvoir lancer le placard publicitaire de recrutement dans les plus brefs délais

Pour les postes réservés à la mutation, six avis favorables ont été accordés pour des demandes de mutations, 04 pour la faculté sciences et technologie, 01 pour la faculté des lettres et langues et 01 pour la faculté de droit ou d'économie, pour le reste, Madame et Messieurs les doyens ont été appelés à trouver des candidats pour pouvoir exploiter tous les postes.

Avant de conclure, des décisions ont été prises et des recommandations adoptées, elles se résument comme suit :

### **1- Recommandations :**

- organiser les examens pour les promotions à effectifs réduits à partir du 26 Mai 2019, en concertation avec les étudiants L2 et L3.
- reporter les examens de rattrapage du S1 et S2 après les examens de session normale.
- pour les étudiants admis après les examens du 1<sup>er</sup> rattrapage, les notes du 2<sup>ème</sup> rattrapage ne doivent pas être affichées.
- ne pas comptabiliser les absences du TD et TP du 2<sup>ème</sup> semestre.

### **2- Divers :**

- établir pour les étudiants turcs à la faculté des sciences sociales et humaines les relevés de notes avec une appréciation en langue arabe.
- entamer à partir du mois de juin, l'étude des dossiers pour les titulaires de DEUA- 2eme diplôme et les candidats titulaires d'ancien bac. Pour les réinscriptions, elles auront lieu la première semaine du mois de septembre.
- exceptionnellement, les soutenances peuvent être effectuées le mois de septembre.
- accorder des heures complémentaires pour les vices doyens et les chefs de département qui n'ont pas encore reçu leur nomination.
- pour les offres de formation, 2019-2020, à renseigner les canevas accompagnés d'une lettre de motivation et classement des offres par ordre de priorité. Pour les facultés de droit et économie, à transmettre les dossiers au plus tard le jeudi 16 Mai 2019.
- traduire les étudiants doctorants auteurs de plagiat en conseil de discipline de la faculté de rattachement, un en économie et un en sciences de la nature et de la vie.
- les doyens ont été appelé à inviter les enseignants responsables des écoles doctorales pour remplir les canevas sur la plate-forme « progress ».
- la répartition des stages faite au niveau des facultés n'est que provisoire, elle n'est définitive qu'après vérification des dossiers et leur conformité avec les décisions prises en conseil scientifique de l'université, par les services du vice rectorat des relations extérieures.
- Opérer un mouvement interne des secrétaires généraux des facultés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fût levée à 13h00.

**Le Recteur**

